

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

**LUTTER CONTRE LES ABUS ET LES FRAUDES AU COMPTE PERSONNEL DE
FORMATION - (N° 278)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au I de l'article L. 6323-8 »

les mots :

« à l'article L. 6323-9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.